

Plaquette de partenariat

Plus jamais ça !



Vigipol, à vos côtés en cas de pollution maritime

Vigipol est un syndicat mixte créé à la suite du naufrage de l'Amoco Cadiz en 1978 pour rassembler les communes victimes de la marée noire afin de faire reconnaître la responsabilité du pollueur et obtenir une juste réparation des dommages. Ce combat victorieux et fédérateur a démontré l'intérêt pour les collectivités littorales, premières concernées en cas de pollution, d'agir et de parler d'une seule voix au-delà des clivages politiques.

45 ans d'existence et d'expérience aux côtés des collectivités littorales face au risque de pollution maritime.

Fort de 45 ans d'expérience, Vigipol accompagne et défend les collectivités littorales pour les aider à protéger la population, l'environnement et les activités économiques face aux pollutions issues des activités humaines en mer. Il met son expertise à leur disposition tant avant, pendant qu'après une pollution, en leur fournissant des solutions adaptées, établies en concertation avec les autres acteurs.

CHIFFRES CLÉS en 2024



Une structure unique en France qui rassemble **164 collectivités littorales**



80 % du commerce mondial par voie maritime



121 navires de commerce chaque jour au large d'Ouessant avec ~1,4 million de tonnes de marchandises dangereuses



449 événements de mer répertoriés dont 206 avaries de propulsion sur le territoire national



5 853 km de côtes sur 1 091 collectivités littorales en France métropolitaine

NOS MISSIONS

Analyser
Sensibiliser
Se préparer
Intervenir
Fédérer
Détendre

Pionnier du principe

POLLUEUR-PAYEUR

un des grands principes du droit de l'environnement

NOS PARTENAIRES

Cedre

RIVAGES DE FRANCE



NOTRE VISION

"Plus jamais ça !" disait notre fondateur Alphonse Arzel au lendemain du naufrage de l'Amoco Cadiz.

Aujourd'hui, en fédérant le plus grand nombre de collectivités littorales, Vigipol souhaite :

- Maintenir un littoral uni
- Préparer chaque collectivité et chaque acteur de l'économie bleue au risque de pollution maritime
- Partager cette culture du risque
- Faire reconnaître la pollution maritime comme un risque majeur
- Contribuer à la prévention des pollutions, la protection du littoral, la préservation et la conservation du milieu marin

Alors ensemble, défendons nos intérêts communs et préservons les côtes que nous aimons.

Sensibiliser, c'est déjà agir !

POUR PLUS D'INFOS

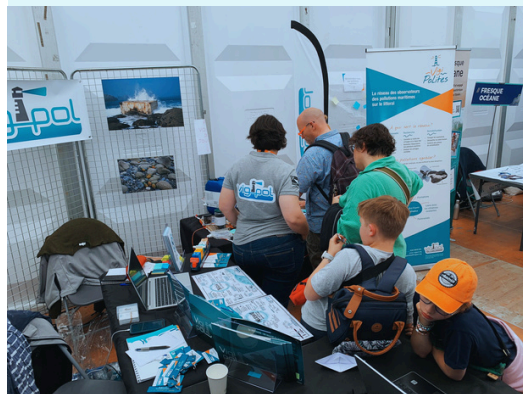
www.vigipol.org

vigipol@vigipol.org | Tél. +33 (0)2 96 15 84 90 | 9, rue Blaise Pascal | 22300 Lannion | France





Pour mener efficacement ses missions, Vigipol s'appuie essentiellement sur des ressources internes issues des cotisations de ses membres. Cependant, face à l'ampleur des enjeux menacés en cas de pollution maritime, Vigipol souhaite renforcer ses actions auprès des collectivités, de la population et des activités économiques concernées.



Vigipol structure aujourd'hui sa démarche de mécénat pour élargir le cercle de ses soutiens, accroître son influence et renforcer l'engagement citoyen et collectif autour de la protection du littoral. S'adressant aux entreprises et aux particuliers, cette démarche a pour vocation de financer des actions concrètes et d'intérêt général au service des territoires littoraux.

NOS BESOINS

Des outils pour sensibiliser et transmettre

- Un film promotionnel pour faire connaître le risque et inciter à agir ensemble
- Des supports de médiation et de sensibilisation adaptés à tous
- Des ateliers pour ancrer les savoirs

Des expertises humaines à faire grandir

- La formation aux bonnes pratiques
- Le renforcement de la médiation pédagogique
- La collecte et la valorisation des mémoires

Des moyens pour agir avec sérénité

- Un soutien financier qui nous permettra de structurer nos projets
- Un cadre professionnel assurant la continuité de notre mission
- Un appui pour rester un acteur de référence au service de l'intérêt général

Ensemble, grâce au mécénat, nous serons plus nombreux et plus forts pour préserver notre littoral

Être mécène de Vigipol, c'est

Avant, pendant et après une pollution, nous permettre de gagner en réactivité et en efficacité pour aider les collectivités à protéger la population, l'environnement et les activités.

Donner les moyens à Vigipol de renforcer ses actions en justice environnementale et économique

Participer à la sensibilisation des publics au transport maritime et à ses potentiels impacts sur le littoral

Affirmer ses valeurs et sa responsabilité collective à travers une cause forte et pionnière qui nous concerne toutes et tous

VOS CONTREPARTIES

Selon la nature et la valeur de votre soutien, nous vous proposerons une offre variée de contreparties :

- Affiche Collector de 1992
- Logo/mention sur le site internet de Vigipol avec lien de redirection
- Kit de remerciements
- Invitation aux événements organisés par Vigipol
- Passeport «VigiMécène»
- Des actions rien que pour vous (journée, atelier de sensibilisation)



Nom : Prénom :
 Entreprise : Siret :
 Adresse : Code postal : Ville :
 Mail : Téléphone :

Je souhaite m'inscrire à la Newsletter

Je fais un don mensuel de :

- 20 € 50 €
 100 € 200 €
 Autre :.....

Je fais un don ponctuel de :

- 50 € 100 €
 500 € 1 000 €
 Autre :.....

Je suis :

- Une entreprise (Je recevrai un reçu pour bénéficier d'une réduction fiscale de 60 % de la valeur de mon don*)
 Un particulier (Je recevrai un reçu pour bénéficier d'une réduction fiscale de 66 % sur la valeur de mon don*)

*Selon la loi Aillagon du 1er août 2003 et les articles 200, 238 bis et 978 du CGI

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen sur la protection des données personnelles en vigueur depuis le 25 mai 2018, vous disposez d'un droit d'accès, de suppression et de modification des données personnelles vous concernant, sur simple demande par mail à vigipol@vigipol.org.

Toutes vos idées de soutien sont les bienvenues. Contactez nous !
laurine.lebrun@vigipol.org | Tél. +33 (0)6 81 21 82 13

